

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 mars 2009

ATTENTION PAS DE CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 26 MARS

LE PROCHAIN SE TIENDRA LE JEUDI 09 AVRIL

Présents : M. Pierre GOUBET, M. Jean-Claude LAZZARONI, Mme Françoise ROY, M. Pierre COMMARMOT, Mme Evelyne GUILLET, M. Robert RESTA, Mme Michèle BERTHE, M. Robert ROCHE, Mme Catherine BRIDAY, M. Marc MICOUD, M. Robert TURGIS, M. Marc PELARDY, Mme Jocelyne CHAGNON, M. Claude CHARTON, Mme Ludwina CUMIN, Mme Muriel BRUGNOT, M. Benoit DORE, Mme Lydie PONS, M. Matthieu MOREL, M. Yves ROUX, Mme Marie-Jeanne BOUILLON, M. Michel BECAVIN.

Excusées et représentées : Mme Jacqueline ACCARDO représentée par Mme Evelyne GUILLET

Absents : M. Jacques ETOYAN, Mme Marie GIROT, Mme Patricia CLUZEL, Mme Sabrina DERRAS

I. – Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Marc MICOUD est désigné secrétaire de séance.

II. Restauration municipale : contrat de délégation de service public

M. Lazzaroni et M. Resta exposent à l'assemblée la procédure de délégation de service public pour la restauration municipale. Ils reviennent sur la chronologie des événements en comparant les différentes offres remises par les prestataires (Avenance, Scolarest, SHCB) entre elles mais aussi par rapport au contrat existant.

La chronologie de la procédure a été la suivante :

- 24 avril 2008 : délibération autorisant M. le Maire à procéder à l'appel d'offres pour renouveler le contrat d'affermage du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012.

- 27 mai 2008 : date d'envoi pour publication (*Le progrès* et *La cuisine collective*) du règlement de consultation aux entreprises intéressées.

- 29 septembre 2008 : ouverture des plis, six entreprises ont déposé leurs candidatures: Scolarest, Coralys Avenance, SHCB, Mille et un repas, Sogeres. Au vu des dossiers, la commission décide de retenir les six candidats qui disposent d'un délai de deux mois pour faire une proposition. Durant ce délai, chaque entreprise est venue visiter les locaux et s'informer des modalités d'exécution du service.

- 6 janvier 2009 : trois entreprises ont envoyé une offre: Avenance, SHCB et Scolarest.

- 9 janvier 2009 : analyse des offres par la commission d'appel d'offres.

C'est après cette analyse que les représentants des parents d'élèves et les chefs des services (CCAS, CLSH, TMP, Multi-accueil) ont été rencontrés pour affiner certains points notamment sur l'organisation matérielle du service et sur le suivi de celui-ci.

- 16 février 2009 : convocation des entreprises pour négociation sur la fourniture de collations et goûters au multi-accueil et CLSH, fourniture de lait à l'école, de potages en portage à la résidence La Roseraie (6000 repas supplémentaires), mise en place d'une commission de veille (élus, usagers, prestataires), et devenir du personnel en place.

- 18 février 2009 : remise des offres finales.

Il ressort de la dernière analyse que c'est la société SCOLAREST qui a fait la meilleure offre, tant financièrement que qualitativement.

MM. Lazzaroni et Resta apportent alors des précisions à l'assemblée :

- des repas à thème seront proposés au moins une fois par trimestre,
- les repas seront en ligne sur le site Internet de la commune ainsi que sur celui de l'école,
- une formule de majoration des prix est prévue selon l'indice INSEE, pour les fluides (indice prix du gaz, de l'eau et de l'électricité) et pour le coût du personnel (indice INSEE).

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne la société SCOLAREST comme lauréat de la délégation de service public de la restauration municipale pour un montant de 231 118, 45 € TTC.

III. Questions diverses

M. Turgis fait part au conseil d'une étude concernant le canal de Miribel : plusieurs intervenants sont concernés par ce problème sans en être les exécuteurs principaux :

- Voies navigables de France qui avec peu de moyens entretient de moins en moins ce canal,
- EDF qui joue la carte du canal de Jonage prioritairement pour approvisionner en eau l'usine de Cusset,
- les sept communes qui entourent le parc de Miribel Jonage ne présentent pas une politique commune,
- le SIMALIM et le SEGAPAL s'occupent plus particulièrement du Parc.
- en 2002, une convention avec EDF a été signée dans laquelle EDF est tenu à entretenir le canal de Miribel, mais vu l'ampleur des travaux la société tergiverse.

M. Micoud informe l'assemblée que, comme dans 68 communes de l'Ain cette année, le drapeau tibétain a été apposé au fronton de la mairie pour montrer le soutien du conseil au peuple tibétain opprimé.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Pierre GOUBET